

Rapport financier 2024





05 Chiffres clés



06



Rapport de gestion 2024

30 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels





Chiffres clés

TOTAL BILAN

en millions d'euros

838 760 744 712 785 **795**

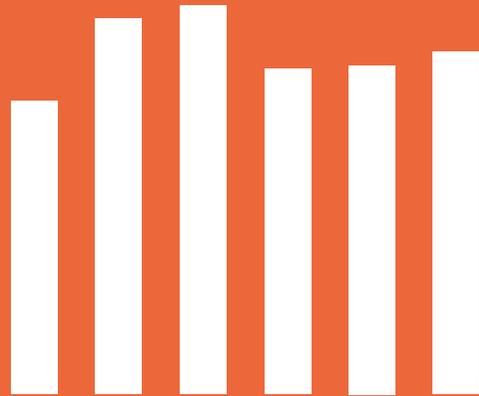


2019 2020 2021 2022 2023 2024

FONDS PROPRES

en millions d'euros

90,2 133,9 139 100 106 **108**



2019 2020 2021 2022 2023 2024

PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros

27,15 24,98 25,43 24,48 23,07 **26,37**



2019 2020 2021 2022 2023 2024

RÉSULTAT NET

en millions d'euros

8,70 5,78 4,11 4,10 2,37 **3,67**



2019 2020 2021 2022 2023 2024

Rapport de gestion

2024

Préambule

La mise en œuvre d'une régie à l'Hôtel des Ventes à compter du 1^{er} janvier 2024 permet au Crédit Municipal de Paris de percevoir directement les produits des ventes aux enchères. Au-delà d'un changement d'organisation et de système d'information, ce nouveau mode de fonctionnement entraîne des changements de présentation du compte de résultat.

En effet, les commissions sur adjudication réglées par les acheteurs sont comptabilisées au PNB, sans déduction des honoraires dus aux Commissaires de justice pour leur prestation d'organisation et de tenue des ventes, dorénavant comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Pour permettre une comparaison plus pertinente des évolutions entre les exercices 2023 et 2024, les données 2023 pro forma retenues ci-après prennent en compte une estimation des effets de ce changement de présentation. Cependant, l'ensemble des tableaux du rapport financier présentent les données 2023 non retraitées.

Les excellents résultats de l'année 2024 confortent la trajectoire amorcée en fin d'année dernière. L'évolution très dynamique du prêt sur gage, métier historique et principal du Crédit Municipal de Paris, dont l'encours n'a jamais été aussi haut et le rebond des activités financières, après une année 2023 difficile marquée par l'envolée des taux des marchés financiers, entraînent un PNB 2024 en progression de 11 % par rapport à l'année précédente (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, le PNB 2024 s'établit en progression de 14 %).

De plus, les efforts déployés par l'établissement pour un maintien très strict des charges générales d'exploitation permettent de contenir leur progression annuelle à 1,4 %, soit en-deçà du niveau de l'inflation (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, l'évolution des charges générales d'exploitation s'établit à 6 %).

Dès lors, le RBE 2024 progresse de 85 % et le coefficient d'exploitation enregistre une baisse de près de 9 points, pour s'établir à des niveaux plus conformes au modèle économique robuste du Crédit Municipal de Paris après une année 2023 de transition (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, le RBE 2024 progresse de 76 % et le coefficient d'exploitation enregistre une baisse de près de 7,5 points).

Cette évolution vertueuse permet au Crédit Municipal de Paris de faire bénéficier ses clients d'une opération d'annulation de dettes d'une part¹ et de continuer à investir massivement dans son outil de production d'autre part, pour rester encore et toujours « moderne depuis 1637 ».

Activité 2024

Toutes les activités du Crédit Municipal de Paris enregistrent une progression en 2024 par rapport à l'année précédente : modérée pour les ventes aux enchères, l'activité de conservation d'objets de valeur ou les produits locatifs (de l'ordre de 2 à 3 %) mais vigoureuse pour le prêt sur gage (+9 %) et exceptionnelle pour la gestion de trésorerie, dont les résultats 2024 ont quasiment triplé en comparaison avec ceux de 2023 (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, le chiffre d'affaires des ventes aux enchères s'inscrit en hausse de 23 %). Seule l'activité d'accompagnement budgétaire laisse apparaître une diminution de sa contribution au PNB, dont l'effet est somme toute très limité, principalement du fait de la raréfaction des soutiens publics.

Les bons résultats de l'année 2024 sont notamment portés par l'activité très soutenue du prêt sur gage (PSG) dont l'encours s'établit à 230 M€² au 31 décembre 2024, sur un record historique jamais atteint, en progression de 15,6 M€, soit +7,3 % entre 2023 et 2024. Après la forte hausse de l'année précédente (+22 M€, soit +11,5 %), l'encours du prêt sur gage est revenu et a même dépassé son niveau d'avant la pandémie de Covid-19.

Il aura donc fallu cinq années pour parvenir à gommer les effets de la crise sanitaire, que l'établissement a toutefois mis à profit pour travailler sans relâche à l'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle (sur place et à distance) et à la modernisation du SI dédié à l'activité de prêt sur gage. Le nombre de clients actifs est en augmentation sensible sur l'année de +1,6 %, passant de 68 072 fin 2023 à 69 148 fin 2024 et la part des nouveaux clients représente une part significative de l'activité à 29 %.

Les ventes aux enchères présentent une année 2024 plus contrastée mais affichent, au final, une progression de leur chiffre d'affaires. En effet, l'activité des sept premiers mois de l'année a été difficile, en raison du manque d'objets passés en vente et a contraint l'établissement à réduire le nombre de vacations du premier semestre. Ce retard a néanmoins été en grande partie rattrapé en fin d'année sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : le volume d'objets passés en vente s'est accru, ce qui a permis d'augmenter le nombre de ventes aux enchères et la qualité des objets, également supérieure, a participé à la progression du montant des adjudications.

L'activité CC ART de conservation et d'expertise des objets de valeur a poursuivi son développement. La gamme de services accessoires développée l'année précédente a pu être commercialisée et a donné lieu à plusieurs opérations, notamment pour l'accompagnement à la restauration d'œuvres. L'offre du Crédit Municipal de Paris se démarque ainsi de celles de ses concurrents qui incluent rarement des services de conseil ou d'accompagnement à la vie des œuvres et s'inscrit peu à peu dans le paysage parisien, à un rythme de développement régulier. Il est à noter que le chiffre d'affaires de CC ART a ainsi progressé de +55 % entre 2019 (532 K€) et 2024 (823 K€).

Contrairement à l'année dernière, l'activité de trésorerie a largement bénéficié du cycle de baisse des taux mis en œuvre

¹ La mesure de dégageant à titre gracieux s'applique aux prêts souscrits avant le 1^{er} janvier 2014 pour un montant de 250 euros et moins. Elle est valable du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025.

² Après comptabilisation des ventes de décembre 2024 liquidées en janvier 2025.

par la BCE, tout au long de l'année, rendu possible par le reflux sensible de l'inflation. Ainsi le taux de facilité de dépôt fixé à 4 % à fin 2023 a progressivement été abaissé pour atteindre 3 % au mois de décembre 2024. Cet assouplissement de la politique monétaire a eu un impact direct sur la baisse des taux de marché en général ; le taux de swap à 3 mois contre Ester a ainsi diminué de 120 bp sur l'année, passant de 3,87 % en décembre 2023 à 2,67 % en décembre 2024. En outre, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié d'opportunités de placement plus rémunératrices que l'année précédente tout en réorientant une partie de son portefeuille vers des supports permettant de participer efficacement à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du Crédit Municipal de Paris.

La collecte de fonds auprès des particuliers en comptes sur livret ou comptes à terme a poursuivi la croissance significative déjà observée l'année dernière. L'encours de l'épargne a ainsi progressé de 15 % pour atteindre 164 M€ au 31 décembre 2024 contre 143 M€ à fin 2023. Cette hausse a été permise par un positionnement relativement attractif par rapport à la concurrence de notre grille de taux qui a favorisé les supports du Crédit Municipal de Paris malgré une orientation générale des taux à la baisse depuis le début du second semestre 2024. L'augmentation de cette ressource relativement stable a été recherchée par l'établissement car elle vient s'adosser et sécuriser ainsi le financement de l'encours du prêt sur gage, en forte croissance cette année.

L'année 2024 a été moins porteuse pour la Direction de l'inclusion et de la culture financières (DICF). En effet, l'activité Parcours Budget a été marquée par une baisse des entrées en relation due principalement à un sous-effectif dans les équipes de chargés d'inclusion financière et de bénévoles, qui a perduré une bonne partie de l'année et à une régression des orientations provenant de la clientèle du prêt sur gage. Le taux de transformation des demandes entrantes en diagnostic budgétaire a toutefois augmenté de 6 points, avec une transformation globale de 62 % des rendez-vous de pré-diagnostic. Les orientations de structures partenaires, notamment les services sociaux de la Ville de Paris, ont en effet progressé de 13 % en 2024, améliorant ainsi la qualification d'une partie des demandes entrantes et donc leur transformation. Les autres activités sont toutefois restées dynamiques

puisque près de 200 bénéficiaires ont participé aux ateliers, aux webinaires et aux séances de coaching collectif. En outre, comme chaque année, le Crédit Municipal de Paris a co-organisé avec la Banque de France deux événements incontournables : la Semaine de l'éducation financière en mars et les Journées nationales d'action contre l'illettrisme en septembre.

Produit net bancaire (PNB)

Le PNB 2024 s'établit à 26,37 M€, en progression de 11 % par rapport au PNB 2023 (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, le PNB 2024 s'établit en progression de 14 %).

Les revenus du prêt sur gage s'établissent à 17,03 M€ et augmentent de 1,37 M€ (+9 %) en 2024. L'encours des prêts sur gage au 31 décembre 2024 s'élève à 230 M€, soit une hausse de plus de 16 M€ sur l'année (+7,5 % par rapport à décembre 2023).

Les renouvellements effectués en 2024 progressent par rapport à 2023 (+11,86 %), résultat d'une croissance vigoureuse et régulière de l'encours depuis 2022. La production bancaire (somme des nouveaux prêts engagés et des prêts renouvelés) a ainsi, au global, augmenté de +8,92 % par rapport à 2023. La part des engagements dans la production est de 31 % pour l'année 2024, inscrite dans une tendance à la hausse depuis plusieurs années (de l'ordre de 26 % à 28 % pour les années antérieures à 2020).

Les ventes aux enchères ont peiné à atteindre l'objectif fixé au cadre budgétaire 2024 mais enregistrent, au final, une progression de +2 % de leur PNB du fait de la reprise constatée sur le 2^e semestre de l'année : 3,74 M€ à fin 2024 contre 3,67 M€ à fin 2023 (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, le chiffre d'affaires des ventes aux enchères s'inscrit en hausse de 23 %). En outre, la hausse du cours de l'or, qui s'est apprécié de 35 % sur l'année, a clairement favorisé les ventes et plus particulièrement les ventes de lots d'or qui représentent près de 50 % du total des ventes. Le total des adjudications s'établit ainsi à 12,5 M€ pour 65 ventes à fin 2024 contre 13,1 M€ pour 70 ventes à fin 2023.

L'activité de conservation et d'expertise d'objets de valeur s'inscrit en hausse de 3 % et a dégagé un résultat de 0,82 M€ en 2024 pour 0,79 M€ en 2023. À fin 2024,

l'ensemble des réserves privatives (alvéoles, coffres-forts et armoires fortes) était loué.

Les activités de la Direction de l'inclusion et de la culture financières ont moins contribué à la formation du PNB : 186 K€ en 2024 contre 329 K€ en 2023. Le chiffre d'affaires 2024 s'établit en deçà des prévisions, notamment du fait du temps nécessaire au développement des nouvelles orientations de l'activité de conseil, formation et coaching en finances personnelles.

En ce qui concerne les produits accessoires, ils progressent de 2,92 M€ en 2023 à 3,44 M€ en 2024, soit +17 %. Le chiffre d'affaires lié à la location d'espaces à des entités publiques ou des sociétés privées est stable à 2,78 M€. Ce poste intègre également des écritures de régularisation liées à l'apurement d'opérations résiduelles de l'ancienne filiale CMP-Banque, à hauteur de 472 K€.

Enfin, les produits issus de l'activité de trésorerie se sont largement redressés à 1,14 M€ fin 2024 pour 0,34 M€ à fin 2023. Même si les turbulences autour de la dette française, du fait de la situation budgétaire et politique du pays, ont affecté les signatures publiques, creusant ainsi l'écart entre la courbe de refinancement de l'établissement et celle des swaps Ester, la baisse globale des taux a permis au Crédit Municipal de Paris de se refinancer à un coût moyen inférieur à celui de l'année précédente : 3,22 % à fin 2024 contre 4,05 % à fin 2023. En outre, un pilotage très fin du portefeuille de placements a permis de consolider la position du Crédit Municipal de Paris auprès de ses partenaires bancaires historiques et de renforcer les achats de titres sur des maturités plus longues, de 18 à 36 mois, afin de garantir le niveau de l'encours ainsi que la rentabilité du portefeuille.

La hausse de l'encours de l'épargne, qui s'établit à 164 M€ à fin 2024 (+15 %) est essentiellement portée par les dépôts sur les Comptes à terme (CAT) dont les taux ont été fixés à un niveau particulièrement attractif afin d'augmenter la maturité moyenne de la ressource. L'encours correspondant a progressé en conséquence de 21 M€ (+48 %) pour s'établir à près de 65 M€ fin 2024. L'encours des comptes sur livret est quant à lui demeuré à des niveaux relativement stables sur l'ensemble de l'année autour de 99 M€. Cette évolution des dépôts de la clientèle a ainsi permis de suivre la

croissance de l'encours du prêt sur gage et s'est avérée, de surcroît, moins onéreuse que la ressource collectée au même moment sur les marchés financiers.

Charges générales d'exploitation

La stricte maîtrise des charges générales d'exploitation demeure une priorité pour le Crédit Municipal de Paris, qui parvient à limiter leur évolution à +1,4 %, soit 17,9 M€ à fin 2024 contre 17,6 M€ à fin 2023, en deçà de l'inflation 2024 qui s'établit à 1,8 % (NB : hors prise en compte des données 2023 pro forma, l'évolution des charges générales d'exploitation s'établit à 6 %). Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- Une augmentation contenue de la masse salariale de 2 %, soit 221 K€ : 10,6 M€ en 2024 contre 10,4 M€ en 2023 résultant de l'effet en année pleine de mesures gouvernementales prises fin 2023 pour le soutien du pouvoir d'achat (augmentation du point d'indice, prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, hausse de la part employeur pour les transports en commun, etc.). Par ailleurs, les recrutements prévus au budget 2024 ont été pour certains décalés dans le temps voire annulés pour d'autres ;
- Une réduction considérable de la facture d'électricité de 32 %, soit -107 K€, conséquence du reflux des tarifs en 2024 après l'envolée spectaculaire de l'année précédente ;
- Une baisse significative des contributions financières de 65 %, soit -95 K€ qui s'explique par l'arrêt des versements au Fonds de résolution unique (FRU), la cible de collecte fixée par les autorités de supervision étant désormais atteinte.

Les dotations aux amortissements font apparaître une légère baisse de 7 % et s'établissent à 2,8 M€ en 2024 pour 3 M€ en 2023. Sur ces bases, le résultat brut d'exploitation s'établit à 5,69 M€ à fin 2024 pour 3,08 M€ à fin 2023, en progression significative de +85 %, soit +2,61 M€ sur l'année.

Coût du risque

Le coût du risque est principalement impacté, à hauteur de -582 K€, par la mesure d'annulation de dettes bénéficiant aux clients titulaires d'un contrat de prêt sur gage souscrit avant le 1^{er} janvier 2014 pour

un montant de 250 € et moins, en vigueur du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025.

L'achèvement d'une procédure contentieuse ouverte de longue date a entraîné le versement d'une indemnisation de l'ordre de 2,7 M€, entièrement prise en charge par les assurances, et à effet nul, en conséquence, sur les comptes de l'établissement. En revanche, l'inscription en non-valeur de créances irrécouvrables liées à l'affaire dégage une perte de -289 K€ pour la partie non couverte par provisions.

Par ailleurs, les dotations et reprises de provisions et les passages en perte sur opérations courantes aboutissent à un flux net de +192 K€.

Résultats

Le résultat net comptable affiche un excédent de 3,67 M€ en hausse conséquente de 66 % par rapport à celui de 2023 de 2,37 M€. Le coefficient d'exploitation diminue de plus de 9 points par rapport à 2024, passant de 87 % à 78,4 %.

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le résultat bénéficiaire net 2024 s'établit à 3 670 640,55 €. Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) d'affecter ce résultat aux réserves pour un montant de 3 020 640,55 € et en report à nouveau à hauteur de 650 000 €.

Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2024 à 27,43 % pour 28,79 % à fin décembre 2023, au-delà du seuil minimal réglementaire de 10,5 %.

Le bénéfice de l'exercice 2023 de 2 369 175,46 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 1 719 175,46 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

Participation des salariés

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

Évènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2024

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2024.

Activités en matière de recherche et développement et engagements en matière de développement durable

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure. Elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

Autres informations

Le Crédit Municipal de Paris ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article L.514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

Informations

sur les risques - ratios prudentiels

Fonds propres (en milliers d'€)	
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	60 962
Fonds pour risques bancaires généraux	2 000
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 1 921
- Investissement important dans des entités du secteur financier	0
Total des fonds propres	108 041

Exigences de fonds propres et ratio de fonds propres (en milliers d'€)	
Fonds propres	108 041
Montant total d'exposition au risque	393 858
Établissements	86 314
Entreprises	43 854
Clientèle de détail	176 505
Expositions en défaut	3 336
Actions	151
Autres éléments	37 499
Montant d'exposition au risque opérationnel	46 199
Ratio de solvabilité	27,43 %

Ratio de levier (en milliers d'€)	
Exposition totale aux fins du ratio de levier	790 776
Fonds propres	108 041
Ratio de levier	13,66 %

Ratio de Liquidité à court terme – LCR (en milliers d'€)	
Coussin de liquidité	162 412
Total des sorties	107 040
Sorties nettes de trésorerie	86 557
LCR	187,63 %

Ratio de Liquidité à long terme – NSFR (en milliers d'€)	
Financement stable requis	253 099
Financement stable disponible	332 186
Ratio de couverture des besoins de liquidité long terme (NSFR)	131,25 %

Résultats financiers des 5 derniers exercices

En €	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice	47 000 000,00	47 000 000,00	5 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe (PNB)	24 976 179,71	25 431 390,15	24 477 536,69	23 074 035,19	26 366 101,26
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	11 234 388,35	9 317 546,79	7 557 054,69	8 831 603,57	8 495 510,90
Impôt sur les bénéfices	1 439 057,00	2 092 556,00	1 993 326,00	907 056,00	1 343 957,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 783 848,81	4 114 787,87	4 099 460,81	2 369 175,46	3 670 640,55
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	152,5	153	152	152	152
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 920 173,19	6 056 072,83	6 726 910,93	6 954 416,83	7 222 883,92
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 495 455,34	2 609 094,89	2 909 895,55	3 012 260,21	3 204 945,89

Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2024 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 1,08 % des factures reçues et réglées ;
- 16 et 30 jours pour 0,05 % des factures reçues et réglées ;
- 31 et 60 jours pour 0 % des factures reçues et réglées ;
- supérieur à 60 jours pour 0,10 % des factures reçues et réglées.

La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-dessous pour les factures réglées :

RETARD DE PAIEMENT sur total des factures réglées (1 942 pièces)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures payées	21	1	-	2	24
Montant total des factures (en €)	110 305,97	6 325,57	-	16 832,00	133 463,54
En % du nombre de factures reçues	1,08 %	0,05 %	0,00 %	0,10 %	1,24 %

Aucun retard de paiement n'est constaté pour des factures en attente de règlement :

RETARD DE PAIEMENT sur total des factures non réglées (0 pièce)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures non payées	-	-	-	-	-
Montant total des factures (en €)	-	-	-	-	-
En % du nombre de factures non réglées	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

États financiers publiables

Bilan actif (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales, CCP	167 239 627,70	131 428 309,53
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	220 096 849,61	267 378 494,53
Opérations avec la clientèle	239 644 780,46	222 764 017,75
Obligations et autres titres de revenu fixe	129 638 354,40	125 530 084,08
Obligations et autres titres de revenu variable	-	7 800,00
Participations et autres titres détenus à long terme	367 299,03	323 197,45
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	1 920 797,31	2 143 512,90
Immobilisations corporelles	32 293 831,75	31 317 614,75
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	658 530,51	3 825 015,27
Comptes de régularisation	2 757 075,01	86 185,80
Total de l'actif	794 617 145,78	784 804 232,06



BILAN FINANCIER

Bilan passif (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	25 000 000,00	-
Opérations avec la clientèle	169 339 518,91	147 392 104,70
Dettes représentées par un titre	484 355 397,11	523 160 955,17
Autres passifs	2 653 481,52	2 341 750,90
Comptes de régularisation	394 060,74	751 841,85
Provisions pour risques et charges	61 816,00	1 365 348,49
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	2 000 000,00	2 000 000,00
Capitaux propres hors F.R.B.G.	110 812 871,50	107 792 230,95
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	20 023 254,00	18 304 078,54
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et sub. d'investissement	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultat de l'exercice (+/-)	3 670 640,55	2 369 175,46
Total du passif	794 617 145,78	784 804 232,06

Hors bilan (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	211 345 732,46	201 920 947,52
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	211 345 732,46	201 920 947,52
Engagements sur titres	-	-
Total	211 345 732,46	201 920 947,52

Compte de résultat *En euros*

Compte de résultat (en €)	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	39 422 167,11	31 778 103,85
- Intérêts et charges assimilées	- 24 285 836,83	- 18 453 820,05
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	6 241 808,35	5 171 469,41
- Commissions (charges)	- 220 777,41	- 202 704,55
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement	-	-
+ Autres produits d'exploitation	5 392 344,80	4 934 108,56
- Autres charges d'exploitation	- 183 604,76	- 153 122,03
Produit Net Bancaire	26 366 101,26	23 074 035,19
- Charges générales d'exploitation	- 17 870 590,36	- 16 826 700,05
- Dotations amortissements et dépréciations sur immobilisations	- 2 802 494,67	- 3 003 874,62
Résultat brut d'exploitation	5 693 016,23	3 243 460,52
+/- Coût du risque	- 678 418,68	1 143 933,47
Résultat d'exploitation	5 014 597,55	4 387 393,99
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant impôt	5 014 597,55	4 387 393,99
+/- Résultat exceptionnel	-	888 837,47
- Impôt sur les bénéfices	- 1 343 957,00	- 907 056,00
+/- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	- 2 000 000,00
Résultat net de l'exercice	3 670 640,55	2 369 175,46

Annexe

aux comptes annuels 2024

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels du Crédit Municipal de Paris sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.1. Généralités

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe d'indépendance des exercices.

Les postes de l'actif qui font l'objet d'amortissements ou de dépréciations sont présentés pour leur valeur nette.

Les intérêts courus non échus, à recevoir ou à payer, sont regroupés avec les postes d'actif ou de passif auxquels ils se rapportent. Ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

1.2. Comparabilité des comptes

Deux changements de présentation sont mis en œuvre dans le compte de résultat 2024.

La mise en œuvre d'une régie à l'Hôtel des Ventes à compter du 1^{er} janvier 2024 permet au Crédit Municipal de Paris de percevoir directement les produits des ventes aux enchères. Au-delà d'un changement d'organisation et de système d'information, ce nouveau mode de fonctionnement entraîne des changements de présentation du compte de résultat.

En effet, les commissions sur adjudications réglées par les acheteurs sont comptabilisées au PNB, sans déduction des honoraires dus aux Commissaires de justice pour leur prestation d'organisation et de tenue des ventes, dorénavant comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Pour permettre une comparaison pertinente des exercices 2023 et 2024, un commentaire est apporté aux postes concernés : voir note 5.A sur le compte de résultat et R.B sur les charges générales d'exploitation.

De plus, certaines opérations comptabilisées en résultat exceptionnel conformément au plan de compte des Caisses de crédit municipal sont dorénavant comptabilisées selon leur nature, en PNB ou en coût du risque.

1.3. Principes par catégories

1.3.1. Opérations avec la clientèle : spécificité du prêt sur gage

Les articles D.514-1 et suivants du code monétaire et financier définissent le régime de l'activité du Crédit Municipal de Paris qui consiste, essentiellement, à consentir aux personnes physiques des prêts en contrepartie du dépôt temporaire d'un bien mobilier corporel, dont la valeur est préalablement appréciée par des commissaires de justice³, officiers publics et ministériels, dûment habilités à exercer cette activité pour le compte du Crédit Municipal de Paris. L'emprunteur reste propriétaire de l'objet, le Crédit Municipal de Paris n'en étant que le dépositaire en ses murs.

Le montant prêté évolue entre 50 % et 70 % de l'évaluation réalisée par les commissaires de justice, en fonction de la nature de l'objet gagé et de son état. Le Crédit Municipal de Paris a cependant la possibilité d'octroyer un prêt d'un montant excédant l'appréciation des

commissaires de justice, dans certaines limites prévues au Code monétaire et financier.

Le prêt est accordé pour une durée d'un an renouvelable. L'emprunteur peut reprendre son bien à tout moment en s'acquittant du remboursement du capital emprunté, des intérêts et des frais échus correspondants.

À l'échéance, le contrat peut être renouvelé sous réserve du paiement des intérêts et frais échus. Dans ce cas, un nouveau contrat d'une durée d'un an est établi.

En cas de non remboursement du prêt, le Crédit Municipal de Paris est autorisé à mettre les objets en vente aux enchères publiques, le produit de la vente étant alors affecté au remboursement du Crédit Municipal de Paris et à la couverture de ses frais. Si le produit de la vente est supérieur aux sommes dues, l'excédent, appelé « boni », est reversé à l'emprunteur, qui dispose de deux ans pour en demander le remboursement. À l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Les commissaires de justice apportent leur garantie à l'établissement : lorsqu'il est procédé à la vente du gage et que le produit de la vente ne suffit pas à désintéresser l'établissement des sommes qui lui sont dues, les commissaires de justice remboursent la différence au Crédit Municipal de Paris dans les limites de leur estimation initiale.

Dans les cas où le Crédit Municipal de Paris a consenti un prêt d'un montant supérieur à celui garanti par les commissaires de justice, et que le montant de la vente s'avère inférieur au prêt consenti mais supérieur au montant garanti par les commissaires de justice, la perte financière qui en résulte est à la charge du Crédit Municipal de Paris.

³ Depuis le 1^{er} juillet 2023, la profession de commissaire de justice résulte de la fusion de deux métiers : huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire.

1.3.1.1. Traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les contrats, et les plus-values dégagées lors de la vente aux enchères des biens mis en gage (appelées « boni ») et revenant aux clients.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Paris applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.3.1.2. Classification des encours de crédit à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dûs par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis (voir 1.3.1.5).

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

En application de l'article L.711-5 du code de la consommation, les contrats de prêts sur gage sont exclus du dispositif de

traitement des situations de surendettement. En conséquence, il n'existe pas de créances restructurées dans les comptes de l'établissement. Par ailleurs, les dettes issues de prêts sur gage ne peuvent être effacées par application des mesures prévues au 2° de l'article L.733-7 et suivants du même code.

1.3.1.3. Segmentation des encours

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, il n'est pas procédé à une segmentation de l'encours de crédits. Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

1.3.1.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, le Crédit Municipal de Paris ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.1.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Les prêts sur gage sont déclassés et dépréciés lorsqu'il existe un impayé depuis trois mois au moins ou lorsqu'il existe un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement de la créance.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins à compter de la date d'échéance du prêt sont systématiquement déclassés en encours douteux et dépréciés selon les règles suivantes :

- Capital : dépréciation sur la base d'un taux statistique fondé sur les pertes réelles constatées sur les gages mis en vente ;
- Intérêts échus, intérêts dûs courus non échus, intérêts de retard, droits de garde échus et droits de garde dûs courus non échus : provisionnement forfaitaire à 100 %.

Le calcul du taux statistique de provisionnement est fondé sur les pertes réellement observées à l'issue de la mise en vente des gages, après déduction de la part prise en charge par les commissaires de justice au titre de leur garantie.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins et présentant un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement total de la créance sont déclassés en encours douteux compromis et dépréciés à hauteur de 100 % du capital des prêts concernés. Cette catégorie

de créances douteuses recouvre différentes situations :

- Gages pour lesquels la garantie des commissaires de justice ne peut plus être activée ;
- Gages représentés par des contrefaçons pour lesquelles la garantie des commissaires de justice devrait être activée sous réserve de non contestation de leur mise en cause ;
- Gages faisant l'objet de réquisitions judiciaires dont certains ont été saisis par l'autorité judiciaire et ne sont plus déposés dans les magasins de l'établissement.

Les factures non réglées de l'activité CC ART (location d'espaces pour le stockage d'œuvres d'art ou de bouteilles de vin) sont déclassées en encours douteux compromis et provisionnées intégralement dès lors qu'un impayé de trois mois au moins est constaté.

Les créances douteuses se rapportant aux débiteurs divers concernent des sommes dues en attente de règlement ou des trop-perçus en attente de remboursement. Ces créances sont déclassées et intégralement provisionnées dès lors que le recouvrement apparaît compromis.

1.3.1.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée des dotations et de la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

1.3.2. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au *prorata temporis* de l'année en cours.

Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au *prorata temporis* de la durée du contrat.

Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés au compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

1.3.3. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable.

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris détient des titres d'investissement pour une valeur nette comptable de 129,6 M€.

Sont considérés comme titres de participation tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette de 151 K€.

1.3.4. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits

pro rata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour se prémunir d'une éventuelle baisse du cours de l'or, situé à un niveau actuellement très élevé, le Crédit Municipal de Paris met en place un instrument de couverture adossé à l'encours du prêt sur gage. Cette opération, d'une durée inférieure à 12 mois, est mise en place en début d'exercice. Le gain ou la perte constaté à l'échéance de l'opération est comptabilisé en produit ou charge sur opération de hors bilan.

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucune position ouverte de couverture.

1.3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'établissement applique le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Sur la base des éléments analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Les durées d'amortissement appliquées depuis l'exercice 2020 sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

1.3.6. Réévaluation

Le Crédit Municipal de Paris est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4^e arrondissement de Paris. En 1988, la valeur des biens immobiliers a été actualisée pour un montant total de 40 M€ inscrit au compte « réserves libres de réévaluation », avec un différé d'impôt d'une durée de 44 ans.

L'amortissement annuel correspondant est réintégré dans le calcul du résultat fiscal de l'exercice.

1.3.7. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les congés payés et RTT doivent être posés du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le Crédit Municipal de Paris comptabilise une provision constituée des droits détenus par le personnel dans les comptes épargne temps (CET).

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan. Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation.

En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CNRACL, URSSAF).

1.3.8. Participation et intéressement

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au Comité national d'action sociale (CNAS), association au service des agents de la Fonction publique territoriale.

1.3.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'une sortie de ressources est probable, nettement précisée quant à son objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas connus de façon précise à date d'arrêté.

Le montant de la provision déjà constituée est revu annuellement et est maintenue, dotée, reprise partiellement ou totalement en fonction de l'évolution du risque ou de la charge.

1.3.10. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2024.

3. Notes sur le bilan

A. Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	1 909	77 536
Comptes et prêts à terme	212 000	186 000
Créances rattachées	6 188	3 842
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	220 097	267 378

Au cours de l'année 2024, le Crédit Municipal de Paris a augmenté et diversifié ses supports de placement. Au 31.12.2024, les dépôts sur comptes ordinaires ou à terme ont diminué de 19 % (soit 49 M€) par rapport à fin 2023. Les comptes sur livret représentent moins d'1 % des fonds détenus en comptes ordinaires.

Répartition selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes et prêts à terme (en K€)	2 000	-	78 000	29 000	103 000	-

B. Emplois de la clientèle

Inventaire (montant net de provisions)

Nature des encours (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Prêts sur gage	225 985	208 539
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses	3 677	4 594
Créances rattachées	9 983	9 632
Total	239 645	222 764

L'encours brut des prêts sur gage a progressé de 17 M€ (+8 %) du 31.12.2023 (213 M€) au 31.12.2024 (230 M€).



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Nature des encours (en K€)	Encours bruts 31/12/2024	Dépréciations 31/12/2024	Encours net 31/12/2024	Encours net 31/12/2023
Encours douteux (déclassement par contagion)	2 317	-	2 317	1 544
Encours douteux	1 367	7	1 360	3 050
Encours douteux compromis	51	51	-	-
Encours dégagements gratuits	312	312	-	-
Créances rattachées	328	328	-	-
Total	4 375	698	3 677	4 594

Le total des encours douteux net diminue de 20 % entre 2023 et 2024 : 3 677 K€ au 31.12.2024 contre 4 594 K€ au 31.12.2023.

Le risque de non-recouvrement est mesuré à partir de l'observation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs. En conséquence, le taux de dépréciation est calculé par le rapport entre les pertes effectivement constatées ramenées au montant de l'encours de prêts sur gage douteux. À fin 2024, ce taux s'établit à 0,49 % contre 0,47 % fin 2023.

Une mesure d'annulation de dettes a été approuvée par le COS du 3 juillet 2024 et concerne les clients titulaires de contrats de prêt sur gage souscrits avant le 1^{er} janvier 2014, d'un montant de 250 euros et moins. L'opération est valable du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025.

Au 31 décembre 2024, les contrats dégagés au titre de cette mesure ont été comptabilisés en pertes. Les contrats éligibles et pouvant être dégagés jusqu'au 31 mars 2025 ont été intégralement dépréciés (capital et intérêts courus).

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Encours (en K€)	12 475	32 035	54 993	125 265	1 217	-

C. Obligations et autres titres de revenu fixe

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
NEU CP émis	29 679	78 570
NEU MTN émis	99 081	45 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	128 760	123 570
Coupons NEU CP émis précomptés	-	-
Créances rattachées	879	1 960
Total	129 639	125 530

RÉPARTITION SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	-	19 838	9 841	-	-	-
NEU MTN (en K€)	5 000	35 000	5 000	24 016	30 065	-

D. Obligations et autres titres de revenu variable

En K€	Valeur brute 2024	Acquisitions de l'exercice	Cessions/ amort. de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Opérations sur titres						
Obligations et titres cotés	-	-	-	-	-	8
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	8

Les obligations émises par le fonds de titrisation FCT FONCRED III, acquéreur du portefeuille résiduel de créances de l'ancienne filiale CMP-Banque, absorbée en 2020, sont totalement amorties au 31.12.2024.

E. Titres de participation

Ils se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeur brute 2024	Acquisitions de l'exercice	Cessions/ amort. de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Titres de participation	151	-	-	-	151	151
Microfinance	25	-	-	-	25	25
ABC Microfinance	-	-	-	-	-	-
Don Boule de neige	20	-	-	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	-	-	6	6
Coopérative Carbone VDP-MGP	100	-	-	-	100	100
Certificats d'associé						
FGDR	172	44	-	-	216	172
Total	323	44	-	-	367	323

Le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 151 K€ et des certificats d'associé auprès du FGDR pour 216 K€.

L'établissement a également souscrit en 2022 des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€ dans le cadre de sa stratégie globale de réduction de son empreinte carbone.



F. Immobilisations

Par convention, les cessions d'immobilisations de l'exercice sont présentées avec un signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition historique.

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2024	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2023
Immobilisations incorporelles	6 138	142	262	-	5 734
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Autres immobilisations corporelles	41 722	1 083	868	-	39 774
Immobilisations hors exploitation	17	-	-	-	17
Immobilisations incorporelles en cours	180	236	262	-	206
Immobilisations corporelles en cours	1 791	2 097	868	-	562
Total	90 793	3 558	-	-	87 238

Le plan stratégique 2022-2025 du CMP inclut un ambitieux programme d'investissement de 16 M€ dont 12 M€ sont consacrés à des investissements immobiliers visant à rénover et réduire l'empreinte carbone des bâtiments d'exploitation situés au centre de Paris. Une enveloppe de 4 M€ est dédiée à l'accélération de la numérisation des services proposés par l'établissement.

Le CMP est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4^e arrondissement de Paris. Les immobilisations correspondantes sont enregistrées par composants :

Nature des composants (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Rénovation du bâtiment	20 ans	3 172	2 189	1 760
Travaux de sécurité	20 ans	2 706	733	545
Rénovation de la toiture	20 ans	1 500	381	444
Motorisation des accès	20 ans	191	576	101
Chauffage, climatisation, électricité	20 ans	721	217	221
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 235	1 353	1 414
Total		10 525	5 448	4 485

G. Amortissements

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2024	Cessions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur brute 2023
Immobilisations incorporelles	4 398	-	601	3 797
Terrains et constructions	24 838	-	673	24 165
Immobilisations hors exploitation	623	-	-	623
Autres immobilisations corporelles	26 721	-	1 529	25 192
Total	56 579	-	2 802	53 778

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

H. Comptes de régularisation et divers actifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de règlement opérations s/ titres	-	-
Débiteurs divers	659	3 825
Comptes de régularisation	2 757	86
Créances rattachées	-	-
Total	3 416	4 241

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel de sommes en attente de règlement ou des trop-perçus en attente de remboursement de tiers.

Les comptes de régularisation sont composés pour l'essentiel des versements attendus des commissaires de justice pour les ventes aux enchères réalisées en novembre et décembre 2024 (soit 2,2 M€). Ils comprennent également les effets remis à l'encaissement et en attente d'imputation.

I. Dettes sur les établissements de crédit

Nature des créances (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes et emprunts à terme	25 000	-
Créances rattachées	-	-
Total	25 000	-

Le Crédit Municipal de Paris détient 25 M€ de dettes sur des établissements de crédit sous forme de comptes ou emprunts à terme.

Répartition selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes et emprunts à terme (en K€)	-	-	-	-	25 000	-

J. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Comptes à terme	64 713	43 608
Comptes sur Livret	99 167	99 336
Autres sommes dues	3 610	3 854
Dettes rattachées	1 849	593
Total	169 340	147 391

Au cours de l'année 2024, le total des fonds déposés par la clientèle en comptes à terme ou comptes sur livret a progressé de 20,9 M€, soit 164 M€ au total à fin 2024 pour 143 M€ au total à fin 2023.

Au 31.12.2024, les dépôts de la clientèle sont constitués de comptes sur livret pour 99,1 M€ et de comptes à terme pour 64,7 M€ d'une durée de 12, 18 ou 24 mois renouvelables.

Les autres sommes dues sont essentiellement composées des bonis (i.e. des plus-values dégagées lors de ventes aux enchères) à reverser aux clients ou en attente de prescription (voir 1.3.1.). Ils s'établissent à 3,6 M€ au 31.12.2024.

RÉPARTITION DES COMPTES À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes à terme (en K€)	-	-	-	64 713	-	-

K. Dettes représentées par un titre

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
NEU CP	453 000	492 000
NEU MTN	35 000	35 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	488 000	527 000
Coupons NEU CP précomptés	- 7 540	- 8 851
Dettes rattachées	3 896	5 011
Total	484 355	523 160

Le montant global du refinancement du Crédit Municipal de Paris a diminué de 39 M€ (-7 %) entre 2024 (488 M€) et 2023 (527 M€) ; cette baisse s'explique en partie par l'accroissement de l'encours des comptes à terme client, ce qui a pour effet de diminuer le besoin en ressources collectées auprès des marchés financiers (voir note B – Emplois de la clientèle).

Répartition des ressources (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	100 000	163 000	108 000	82 000	-	-
NEU MTN (en K€)	-	35 000	-	-	-	-

L. Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Créditeurs divers	2 653	2 342
Comptes de régularisation	394	752
Total	3 048	2 875

Le poste créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer aux fournisseurs (1,4 M€), les contributions à reverser aux organismes sociaux et fiscaux (0,8 M€) et les cautions des locataires et des clients de l'activité de conservation CC ART (0,3 M€).

Les comptes de régularisation comportent, notamment, les provisions constituées pour les comptes épargne temps des collaborateurs (0,3 M€) et les intérêts des livrets solidaires donnés par les épargnants, en attente de reversement aux associations partenaires (0,1 M€).

M. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2023
Provisions pour pertes et charges	-	-	-	-
Provisions PRC ayant supporté l'IS	-	-	-	-
Provisions pour litiges	62	-	1 304	1 366
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	-	-	-	-
Total	62	-	1 304	1 366

Au cours de l'exercice 2024, du fait du dénouement positif de certains contentieux, des reprises de provisions ont été comptabilisées à hauteur de 1,3 M€.

N. Capitaux Propres

Capitaux propres (en K€)	31/12/2024	Incorporation réserves	Dividendes distribués	Versement associations	Affectation du résultat	31/12/2023
Dotation initiale	47 000	-		-		47 000
Report à nouveau	-			- 650	650	-
Réserves	20 031		-		- 1 719	18 312
Excédents capitalisés	5 273				884	4 389
Bonis capitalisés	14 758				835	13 923
Écart de réévaluation	40 119					40 119
Plus ou moins value sur cession	- 8					- 8
Report à nouveau	-					-
Sous total	107 142				2 369	105 423
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	3 671					2 369
Total	110 813	-		- 650	2 369	107 793

Le bénéfice de l'exercice 2023 de 2 369 175,46 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 1 719 175,46 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

4. Notes sur le Hors Bilan

A. Opérations sur swap

Le Crédit Municipal de Paris ne détient pas de swap.

B. Engagements donnés et reçus

Hors Bilan (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	211 346	201 921
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	211 346	201 921
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	211 346	201 921

Les engagements figurant en hors bilan concernent exclusivement les garanties reçues des Commissaires de justice dans le cadre de l'activité de prêt sur gage et représentent 50 % de la valeur estimée des biens auxquels sont ajoutés les intérêts courus des prêts. L'estimation des objets mis en gage s'établit à 382 M€ au 31 décembre 2024.

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit net bancaire

Produit Net Bancaire (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	15 038	11 109
+ Produits des opérations sur titres	5 668	5 345
+ Produits des opérations avec la clientèle	20 797	17 214
<i>Intérêts</i>	18 716	15 324
<i>Commissions</i>	2 081	1 890
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	4 202	3 281
- Charges sur opérations interbancaires	-	-
- Charges sur opérations financières	- 19 475	- 15 968
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 4 325	- 2 457
- Charges sur opérations du hors bilan	- 486	- 29
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 405	- 356
+ Autres produits d'exploitation	5 352	4 934
- Autres charges d'exploitation	-	-
Produit Net Bancaire	26 366	23 074

Les produits des opérations de trésorerie et interbancaires, 15,03 M€ en 2024, sont constitués des intérêts sur les fonds déposés par le Crédit Municipal de Paris en comptes sur livret ou comptes à terme et des intérêts produits par les réserves obligatoires détenues à la Banque de France.

Les produits des opérations sur titres, 5,6 M€ en 2024, représentent les intérêts du portefeuille de placement constitué en titres.

Les produits des opérations avec la clientèle, 20,7 M€ en 2024, sont composés des intérêts et commissions des contrats de prêts sur gage.

Les autres produits d'exploitation bancaire, 4,2 M€ en 2024, sont constitués des commissions perçues pour la vente aux enchères des objets gagés. La mise en œuvre de la régie Hôtel des Ventes sur l'exercice 2023 aurait augmenté les commissions perçues de 622 K€.

Les charges financières représentent les intérêts des titres acquis par l'établissement en vue de son refinancement et s'établissent à 19,4 M€ en 2024.

Les charges sur opérations avec la clientèle, 4,3 M€ en 2024, sont composées des intérêts des supports de placement proposés à la clientèle : comptes sur livret et comptes à terme.

Les charges sur opérations de hors bilan, 486 K€ en 2024, sont constitués des intérêts de l'instrument de couverture or adossé à l'encours de prêt sur gage.

Les autres charges d'exploitation bancaire, 405 K€ en 2024, représentent les commissions réglées sur les opérations de placement ou de refinancement.

Détail des autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations d'immeubles	2 457	2 509
Produits de l'activité de conservation	633	577
Bonis prescrits	1 093	1 129
Autres produits	1 209	720
Total	5 392	4 934

Les redevances perçues sur les surfaces des immeubles d'exploitation mises en location représentent 2,4 M€ en 2024. Les produits de l'activité CC ART (location d'espaces de stockage pour la conservation d'objets de valeur) s'établissent à 0,6 M€ en 2024. Les bonis dégagés par la vente aux enchères des objets gagés, non réclamés et arrivés à prescription s'élèvent à 1,09 M€ à fin 2024.

Les autres produits, 1,2 M€ au 31.12.2024, sont principalement constitués des refacturations de charges générales d'exploitation et de subventions reçues de partenaires pour l'activité de conseil et d'accompagnement budgétaire (DICF).

B. Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	11 068	10 830
Rémunération du personnel	7 169	7 129
Charges sociales	3 170	3 007
Charges fiscales	729	694
Impôts et taxes	352	442
Services extérieurs	26	24
Locations	16	17
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	10	6
Autres services extérieurs	6 424	5 532
Entretien-Réparation-Fournitures	1 685	1 779
Honoraires extérieurs	2 084	1 207
Autres services extérieurs	2 655	2 546
Total	17 870	16 827

La mise en œuvre de la régie Hôtel des Ventes sur l'exercice 2023 aurait augmenté le poste « honoraires extérieurs » de 786 K€.

C. Coût du risque

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Coût du risque (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec la clientèle	- 1 108	- 161
Dotations aux provisions sur créances douteuses	- 353	- 267
Reprises de provisions sur créances douteuses	462	123
Moins-value sur ventes de gages	- 70	- 17
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	- 565	-
Dégagements gratuits	- 582	-
Opérations sur titres	-	87
Dotations aux provisions sur titres	-	-
Reprises de provisions sur titres	-	87
Autres opérations d'exploitation	430	1 218
Dotations aux provisions d'exploitation	-	- 960
Reprises de provisions d'exploitation	430	2 178
Pertes sur créances irrécouvrables	- 2 700	-
Indemnisation de la compagnie d'assurance	2 700	-
Total	- 678	1 144

L'achèvement d'une procédure contentieuse ouverte de longue date a entraîné le versement d'une indemnisation de l'ordre de 2,7 M€, entièrement prise en charge par les assurances, et à effet nul, en conséquence, sur les comptes de l'établissement.

Le coût du risque est principalement impacté, à hauteur de -582 K€, par la mesure d'annulation de dettes bénéficiant aux clients titulaires d'un contrat de prêt sur gage souscrit avant le 1^{er} janvier 2014 pour un montant de 250 € et moins, en vigueur du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025.

Par ailleurs, les dotations et reprises de provisions et les passages en perte sur opérations courantes aboutissent à un flux net de -97 K€.

D. Synthèse des provisions

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2023
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	698	514	3 365	3 549
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	25	-	-	25
Provisions p/ dépréciation d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	1 517	152	179	1 545
Provisions pour risques et charges	61	-	1 304	1 365
Total	2 302	665	4 848	6 484

E. Éléments exceptionnels

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Charges exceptionnelles	-	70
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	-	42
Indemnités pour gages détériorés	-	20
Autres pertes exceptionnelles	-	8
Produits exceptionnels	-	959
Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	-
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	-	959
Résultat exceptionnel	-	889

Certaines opérations comptabilisées en résultat exceptionnel conformément au plan de compte des Caisses de crédit municipal sont dorénavant comptabilisées selon leur nature, en PNB ou en coût du risque.

F. Fonds pour risques bancaires généraux

Nature des comptes (en K€)	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2023
+/- Dotations ou reprises de FRBG	2 000	-	-	2 000
Total	2 000	-	-	2 000

Le fonds pour risques bancaires généraux est doté à hauteur de 2 M€ pour couvrir des risques non pris en charge actuellement par les compagnies d'assurances.

G. Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 25 % pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

6. Autres Informations**A. Effectifs**

Au 31.12.2024, l'effectif est de 153 personnes représentant 140 ETP.

B. Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

C. Honoraires des Commissaires aux comptes

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Certification des comptes	68 429	63 762	132 191
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
TOTAL	68 429	63 762	132 191

D. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 aux réserves à hauteur de 3 020 640,55 € et en report à nouveau pour un montant de 650 000 €.

E. Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, Israël ou la Palestine, ni sur les matières premières affectées par les conflits et la crise macro-économique.

À la date d'arrêté des comptes 2024, il n'est pas fait état d'élément opérationnel ou financier qui remettrait en cause la continuité d'exploitation de l'établissement.

7. Filiales et Participations*Informations financières (en K€)*

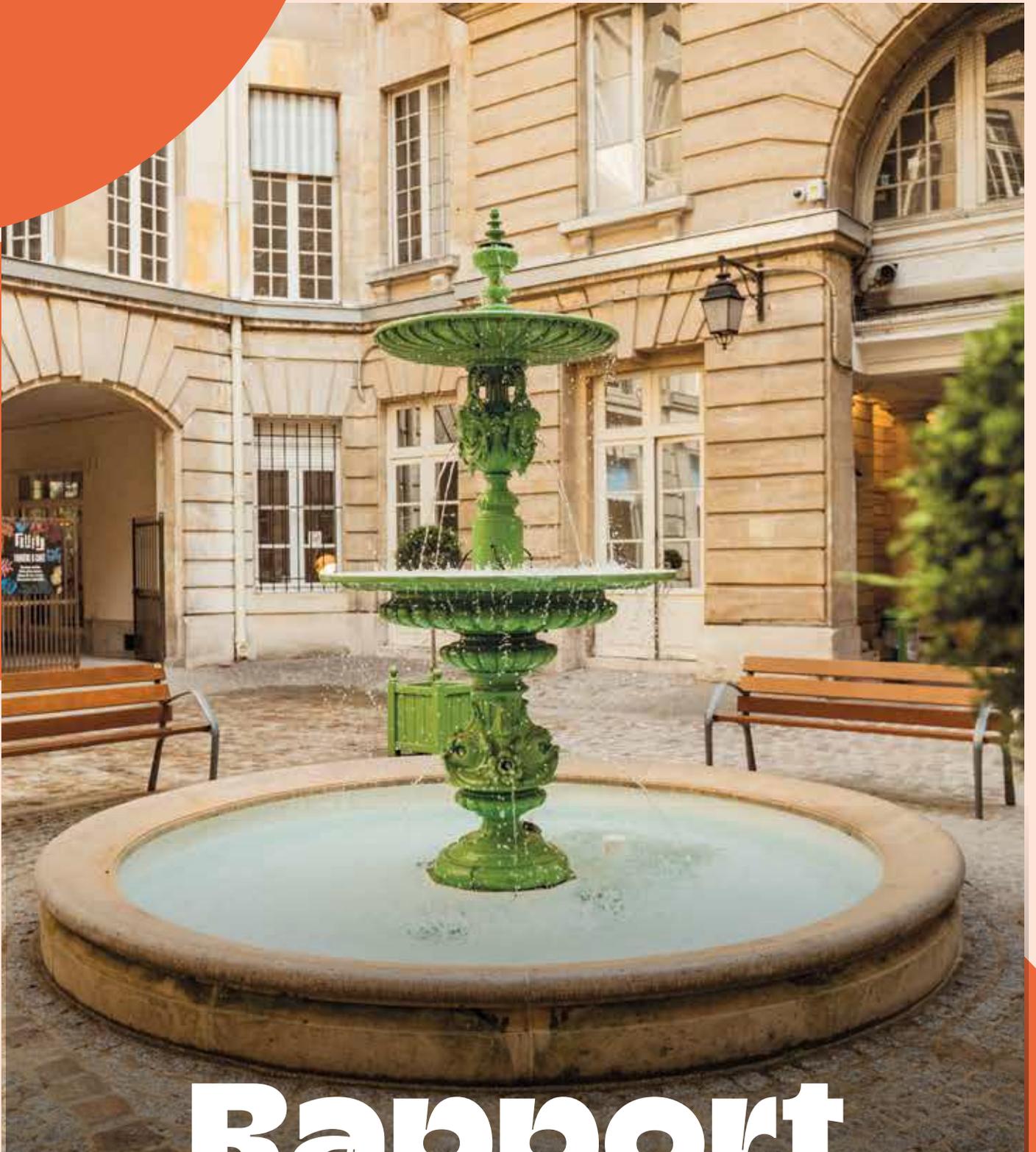
Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales détenues à plus de 50 %				
Néant	-	-	-	-
Participations détenues entre 10 et 50 %				
Néant	-	-	-	-

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	-	-	392	-
Nette	-	-	367	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Au 31.12.2024, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 151 K€ ainsi que des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€.

Par ailleurs, la valeur nette des certificats d'associés du FGDR détenus par l'établissement s'établit à 216 K€.





Rapport

des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Crédit Municipal de Paris E.P.A.

55 rue des Francs Bourgeois - 75004 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 18e année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 12eme année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement Public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 28 mars 2025

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2025

KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

GRANT THORNTON



Leslie Fitoussi
Directrice Associée



Date de parution : Mai 2025
Conception & réalisation **CIMAYA**.

Crédits photographiques : p. 2, 30, 35 - Aurélia Blanc / p. 3 - Anouk Jagot - Crédit Municipal de Paris / p. 4 - Paris Musées



55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
www.creditmunicipal.fr